



Préconisations de prévention
des risques aux salariés

Profession Coiffeur

Risques



Quels sont les principaux risques professionnels ?

• **Allergies respiratoires et cutanées avec les produits de coloration et de permanente :**

les produits cosmétiques peuvent entraîner des effets chez l'être humain, dans le cadre d'un usage ponctuel, les risques sont modérés.

Par contre, des expositions répétées, peuvent déclencher des réactions allergiques à un composant, qui se reproduiront alors à chaque exposition et qui pourront nécessiter une réorientation professionnelle.

• **Douleurs de la colonne et des articulations des membres supérieurs** liées aux postures et aux gestes répétés (troubles musculo-squelettiques).

• **Entorses, fractures, contusions**, lors de chutes dues à un sol encombré ou glissant.

• **Coupures** avec les ciseaux ou les lames de rasoirs.



SUD LOIRE SANTÉ
AU TRAVAIL

Prévention



Quels moyens techniques et d'organisation pour se prémunir ?

Prévention des allergies cutanées :

- Choisir des outils **sans nickel** ou avec des **manches plastifiés** pour éviter les allergies dites "de contact".
- **Porter des gants** pour l'utilisation des produits afin d'éviter de se sensibiliser aux produits.
- Utiliser de préférence un **savon surgras**, bien se sécher les mains.
- **Ne pas porter de bijoux** qui peuvent gêner le bon lavage et séchage des mains.
- **Porter des gants ménagers** pour le nettoyage du salon.

Prévention des allergies respiratoires :

- Réaliser les mélanges avec précaution pour minimiser la dispersion du produit, privilégier **les shakers** et **les flacons doseurs**.
- Limiter la dispersion atmosphérique des sprays en vaporisant au plus près des cheveux.

Prévention des varices :

- Le port de **bas de contention** peut éviter la sensation de jambes lourdes (surtout en cas de grossesse).

Protection des articulations et de la colonne :

- Choisir le sèche-cheveux **le plus léger**.
- Bien régler la hauteur du siège du client, s'asseoir autant que possible pour **maintenir le dos droit**.



Prévention des accidents :

- Coupures : choisir un **rasoir** avec des porte-lames sécurisés
- Glissades : éliminer les cheveux au sol entre chaque client et essuyer immédiatement tout liquide au sol.



Que dit la réglementation ?

La réglementation prévoit que le salarié doit utiliser les moyens de prévention que doit lui fournir l'employeur.

